

Un partenariat gagnant !

*Jean-Claude Burger,
directeur adjoint chargé de l'action sociale
CAF du Calvados*

PRÉAMBULE

À la fin des années 1990, la caisse d'allocations familiales (CAF) du Calvados, sous l'impulsion des Contrats temps libres, a entrepris une véritable politique de soutien et de développement des centres de loisirs.

Aider les familles à mieux concilier vie familiale et professionnelle, et offrir aux enfants et aux jeunes un cadre de rencontres satisfaisant pour leur développement personnel sont, depuis cette période, les lignes directrices de ce nouvel enjeu institutionnel.

Conjointement avec la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (DRDJS), un premier constat a été rapidement dressé : les structures d'accueil destinées aux préados-ados présentaient, dans leur mode de fonctionnement, des difficultés majeures, tant au niveau des conditions d'accueil que des projets éducatifs proposés. En outre, aucune réglementation nationale n'était encore prévue pour ces accueils spécifiques.

C'est à partir de ce double constat que la CAF du Calvados et la DRDJS ont décidé de mener ensemble une réflexion et de développer une politique structurante en faveur de l'offre éducative de loisirs. Ce partenariat institutionnel, constitué de deux entités fortement impliquées dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, s'est concrétisé par la mise en place de la démarche de labellisation.

Construire une politique d'accompagnement accessible à tous

Avec des réalités de fonctionnement et des enjeux très différents, la DRDJS et la CAF ont su s'accorder et trouver des points de convergence pour conduire une politique d'accompagnement accessible à tous. La démarche se devait d'être simple et de s'adapter à un contexte départemental très hétéroclite, tant au niveau de la géographie des territoires, qu'au niveau des réalités internes des structures existantes.

Le consensus trouvé entre les deux institutions, suite à un travail d'échanges et de concertation, a été décisif pour la réussite de ce projet sur le long terme.

Cet accord constitue un cadre de travail général, auquel les acteurs de terrain ont rapidement été associés. Les fondements du label reposent également sur un travail participatif, mené à l'échelle départementale, entre opérateurs de centres de loisirs, animateurs, élus ; une occasion majeure d'échanger sur les projets éducatifs et leurs difficultés de mise en œuvre.

À l'issue des travaux conduits par quatre groupes de travail, neuf critères incontournables ont été identifiés ; une méthode pragmatique pour définir une « offre éducative de qualité ». La charte du label, réunissant l'ensemble des préconisations abordées, est devenue un référentiel majeur pour les métiers de l'animation, et un document de travail auquel professionnels et élus peuvent se référer.

Au-delà de la mise en place d'un nouveau cadre local s'appuyant sur la rédaction d'une charte, les institutions ont également apporté des moyens importants, qu'ils soient humains ou financiers, afin que la réflexion collective initiale puisse être rapidement traduite concrètement sur le terrain. C'est dans cet esprit que l'accompagnement individuel des structures par des fédérations d'éducation populaire a été mis en place. Couplé avec un accompagnement

collectif, vecteur de lien social et réel levier de développement d'un réseau départemental, le label s'est imposé comme outil d'encouragement des structures.

Par ailleurs, la nature du pilotage organisé pour conduire le label, véritable régulateur du dispositif durant les dix dernières années, a été un facteur indispensable pour que la démarche s'inscrive dans la durée et s'adapte à un contexte départemental changeant.

La labellisation, outil d'ingénierie sociale et éducative

La labellisation, démarche innovante dans le secteur de l'animation, est la traduction d'une réussite collective entre institutions, élus, fédérations d'éducation populaire et professionnels de l'animation. Au-delà d'une nette progression qualitative des structures d'accueil calvadoisiennes, on note que le label a contribué, à différents degrés, à un repositionnement politique de la question éducative. Couplé aux politiques contractuelles conduites par la CAF et la DRDJS, *via* le Contrat temps libres et le Contrat éducatif local, le label a su s'imposer comme une démarche structurante.

La mise en place du label enfance à partir de 2005, puis d'un label global enfance-jeunesse, depuis 2008, a permis de confirmer et d'élargir ce succès, également reconnu au-delà du seul cadre départemental.

Enfin, aussi bien au niveau de sa mise en place qu'au niveau de sa mise en œuvre opérationnelle, le label est également l'histoire d'un partenariat décennal responsable entre deux institutions, qui ont su, et savent encore, s'adapter mutuellement à leurs contraintes pour prendre en charge des préoccupations communes ; en somme, une réussite dans le domaine de l'ingénierie sociale et de l'action publique.